

Droit fiscal VS Droit du travail

Par **legione**, le **18/09/2006** à **17:11**

Salut,

J'ai le choix entre ces deux matières (sans TD) et je ne sais pas du tout laquelle choisir ! (image not found or type
Sachant que je ne sais pas du tout quelle spécialisation faire l'an prochain, pourriez-vous m'indiquer l'utilité de chacune de ces matières...

Merci

Par **Olivier**, le **18/09/2006** à **18:37**

fiscal c'est fiscal des entreprises ou des personnes ?

As tu déjà fait du droit du travail ?

Par **legione**, le **18/09/2006** à **18:40**

Le fiscal c'est les impôts TVA...) c'est tout ce que je sais lol

Non, les 2 matières sont nouvelles pour moi

Par **Olivier**, le **19/09/2006** à **23:08**

Bon si tu as jamais fait de social ça peut être bien de le prendre.

Si le fiscal c'est du fiscal des entreprises et que tu veux te diriger vers le droit des affaires c'est un choix important à faire aussi.

Dans tous les cas si tu choisis social je te souhaite de jeter un oeil au manuel de fiscal de Cozian chez Litec pour te donner une idée de la matière. Je suis à ta dispo pour répondre à tes questions bien sûr

Par **MOI**, le **25/09/2006** à **11:48**

Bonjour à toi,

J'ai eu l'occasion de faire Et du fiscal (des personnes) Et du droit du travail.

Le droit fiscal est une matière très technique, qui peut être utile pour une orientation en droit des affaires ou évidemment, si tu veux être spécialisée ds le fiscal (avocat fiscaliste par ex.).

Le droit du travail, fait partie du droit social, et peut te conduire à une carrière ds le social

(évidemment lol Image not found or type unknown), ou **DRH** dans une société...A mon sens, cette matière offre plus de débouchés. En plus, c'est moins dure que le fiscal mais ça ce n'est que mon avis :p.

Voilà, j'espère que ces explications te seront utiles.

Si tu as des questions, n'hésite pas, je vais entrer en M1 alors peut être que je pourrai y répondre.

Par **legione**, le **27/09/2006** à **10:40**

:)

merci pour vos réponses Image not found or type unknown

En fait, j'ai opté pour les 2 matières :p j'ai décidé de mettre de côté le droit civil des biens